

républicain se sont défendus de vouloir étendre au delà de nos frontières certaines mesures rigoureuses dont ils frappaient ou menaçaient l'Eglise de France. Vous n'avez oublié ni le mot d'un homme politique, ni l'accent avec lequel il protestait de sa ferme résolution de protéger à l'étranger notre clientèle catholique. Les esprits les plus réfractaires à cette conviction l'ont partagée, dès qu'une mission officielle, en les transportant sur de lointains rivages, les a mis en contact avec nos missionnaires, et leur a permis de constater la fécondité de leur œuvre inséparablement religieuse et patriotique. Or, il serait contradictoire de vouloir protéger là-bas, et détruire ou entraver ici. C'est de France que sortent ces religieux et religieuses, qui, franchissant les mers, vont chaque jour combler les vides que la mort, hâtée par la fatigue et la maladie, multiplie si rapidement dans les rangs de ces vaillants, exilés au profit de la patrie. C'est en France qu'ils sont et doivent être formés. Ils appartiennent à ces maisons qu'on vous demande de fermer ou de réduire ; car, presque toutes leur fournissent un contingent ; c'est dans leurs écoles et leurs noviciats qu'ils sont initiés à une vie de travail et d'abnégation. Vous ne pourriez, selon l'expression de Léon XIII, espérer de voir les branches s'étendre et fleurir au loin lorsque vous auriez coupé le tronc et arraché les racines. Le seul refuge de ces congrégations proscrites par vous serait la terre étrangère. Elles y apporteraient sans nul doute dans des cœurs sans amertume, oublieux de l'ingratitude elle-même, l'ardente intégrité de leur patriotisme et la sincère volonté de travailler encore pour la France qui les aurait proscrites ; mais ne subiraient-elles pas fatalement la loi du